

QUEBEC, JAN V. 1. 1788.

AVEC PERMISSION DE SON EXCELLENCE LE TRES-HONORABLE
GUY LORD DORCHESTER.

*Sera publié et livré aux Souscripteurs et autres, Lundi le Matin dans chaque
Semaine, a commencer dans le Mois de Juin prochain,*

UNE GAZETTE EN FRANCOIS INTITULEE

COURIER DE QUEBEC.

OMNE TULIT PUNCTUM QUI MISCUIT UTILE DULCI. *Hor.*

QUI SERA COMPILÉ ET CORRIGÉ PAR MONSR. TANSWELL,
MAITRE DE L'ACADEMIE A QUEBEC.

CONDITIONS ET PROPOSITIONS.

I. LA dite Gazette, ou Courier de Quebec sera imprimée sur un tres beau Papier, contenant quatre Pages in Quarto en François, et consistera en Occurrences de cette Province, en Essais moraux et instructifs, en Anecdotes amusantes et interessantes, en Avertissemens, &c. &c. le tout si bien arrangé et projeté, que de rendre cette Publication une source inepuisable d'Amusement, de Connoissance et d'Instruction.

II. Sera imprimé et envoyé Gratis, à chacun des Souscripteurs, à la fin de chaque Année, un Titre et Table des Matieres, afin de former un Volume annuel complet.

III. Les Souscripteurs payeront une demi-Guinée, ou Quatorze Francs par An, payables à la Livraison de la premiere Publication. Ceux qui ne souscriront pas, payeront dix sous chaque Copie.

IV. Les Avertissemens de dix Lignes seront inserés a trois Cbelins et demi, ou quatre Livres, quatre Sous chaque, et un demi-Cbelin, ou douze Sous toutes les cinq Lignes après.

V. L'Éditeur de cette Gazette recevra avec Reconnoissance de tous les quartiers de la Province (le Port de Lettres étant payé) et inserera soigneusement et fidelement tout Article d'Intelligence comme des Evenemens remarquables, des Accidens, des Essais, de la Poesie, des Naissances, des Morts, des Mariages, &c. &c. et gardera le Secret si on l'exige.

VI. Pour rendre ce Recueil d'autant plus interessant, l'Éditeur fera venir d'Europe ce Printems toutes les meilleures Publications periodiques Françaises, &c. &c. et inserera dans cette Gazette tout ce qu'il y trouvera d'amusant, d'Interessant et d'Instructif.

Imprimé par *Guill. Moore*, à l'Imprimerie du Héraut à Quebec.

Pour que l'Imprimeur puisse fixer un nombre du COURIER DE QUEBEC, qu'il se propose d'Imprimer, il prie les personnes qui désireront souscrire, d'envoyer leurs noms pour être mis sur la Liste, qui se trouve; Sçavoir, Chez *Monf. TANSWELL*, (l'Éditeur.) & *Monf. DUVAL* à Quebec; *Monf. SILLS*, aux Trois Rivières; *Monf. FOURNIER*, Parfumeur. & à l'IMPRIMERIE, à Montréal.

D-7